



Procès verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2010

Dans ce numéro :

Procès verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2010 1-4

Ouverture de l'assemblée à 18 h 15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2009, sur le site internet de l'AMFE et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal AMFE-INFO No 12/2010. L'ordre du jour suivant vous est proposé :

1. **Ouverture de l'assemblée et salutations**
2. **PV de l'assemblée générale du 26.03.2009**
3. **Rapport d'activités**
4. **Projet de loi sur le personnel de l'Etat**
5. **Caisse de prévoyance CPVAL**
6. **Comptes 2009 et rapport de vérification**
7. **Approbation des comptes et décharge**
8. **Budget 2010, cotisations**
9. **Révision des statuts de l'AMFE**
10. **Elections statutaires**
11. **Divers**

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2009

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal AMFE-Info ainsi que sur le site internet de l'association www.amfe.ch. Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteure et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

En introduction à son rapport, elle lance un appel à tous les membres de l'association. En effet, lorsque l'on devine ce qui attend la fonction publique ces prochaines années en ce qui concerne les caisses de retraite, le statut du fonctionnaire, etc, il est temps de se serrer les coudes. La présence de tous ou majorité de nos membres aux assemblées démontrerait l'intérêt que nous portons à notre profession et à la défense de nos conditions de travail. N'oublions pas que le Canton du Valais, grâce à sa politique du double frein aux dépenses, jouit actuellement d'une bonne situation financière, contrairement à ce qui se passe dans le canton de Neuchâtel, qui va lancer prochainement un audit sur le fonctionnement de son administration. Nous savons ce que cela signifie, car notre canton a passé par « *l'analyse générale des fonctions* », *l'Institut Battelle, Administration 2000, Education 2000, etc.* Nous espérons que nos collègues neuchâtelois ne seront pas trop malmenés.

Que nous réservent les années à venir ? Tant que les budgets et les comptes sont dans les chiffres noirs, le Grand Conseil ne va pas chercher à trop couper dans les dépenses publiques. Mais, comme l'avenir est incertain, attendons-nous à devoir lutter pour maintenir nos acquis. Et, mais vous le savez déjà, les premières économies qui seront proposées, toucheront la fonction publique. Or, notre canton, selon les statistiques suisses, est l'un des moins gourmands en fonctionnaires. En diminuer le nombre serait à coup sûr diminuer la qualité des services, diminuer l'entretien de nos routes, réduire l'accès à la formation, etc.

Résultats 2009

- ♦ Les salaires sont entièrement adaptés au renchérissement (0.2 %);
- ♦ De plus, le Conseil d'Etat accorde également le solde de rattrapage de 0.55 %. L'échelle des salaires 2010 est donc adaptée de 0.75 %. Le Conseil d'Etat a ainsi complètement compensé l'effort fourni en son temps par les employés de l'Etat et nous l'en remercions très sincèrement.
- ♦ La commission de classification a traité toutes les requêtes d'adaptations salariales déposées en 2009, soit 111 dossiers durant 10 séances.
- ♦ De plus, en 2010, une analyse sera lancée concernant le personnel qui travaille 24h00 s/24 et 7 jours s/7 (police, gardiens de pénitencier, etc..) afin d'établir un état des lieux et pouvoir proposer des améliorations des conditions de travail, ainsi que des compensations.
- ♦ En tant qu'employeur, l'Etat du Valais cherche à améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et familiale de ses collaboratrices et

collaborateurs. Dans cette optique, il a conclu un mandat avec la société UND pour obtenir le label « Famille UND Beruf », label récompensant les employeurs innovants en terme de conciliation vie privée et vie professionnelle.

- ♦ En 2009 un service de garde pour enfants assuré par la Croix Rouge était mis à disposition des employés de la fonction publique. Le bilan est très positif et sera donc renouvelé en 2010 avec l'ouverture d'une nouvelle antenne à Brigue pour les fonctionnaires haut-valaisans.
- ♦ Le plan de travail 2010 compte 14.5 jours fériés et 3.5 jours qui tombent sur le week-end. Le Conseil d'Etat compense 3 jours soit le pont de l'Ascension, le pont de la Fête-Dieu et deux demi-journées les 24 et 31 décembre. De plus, deux jours chômés supplémentaires sont octroyés à chaque catégorie d'âge, directement sur le compteur en jours vacances.

Plan d'actions suite au sondage 2008

Au mois de juin 2009, le chef du département des finances, des institutions et de la santé, en collaboration avec le service du personnel et de l'organisation, a présenté aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale les résultats relatifs au sondage qui s'est déroulé en fin d'année 2008.

Globalement, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale sont impliqués, motivés et très satisfaits de leur situation professionnelle. Cependant de nouveaux besoins d'action se font sentir et doivent être pris en compte dans la politique du personnel. Aussi, dans un souci permanent d'amélioration, le SPO a élaboré un plan d'action avec différentes mesures approuvées par le Conseil d'Etat en novembre 2009.

Les axes d'amélioration principaux sont :

- ♦ *Favoriser la mobilité professionnelle interne ainsi que les possibilités de développement*
- ♦ *Poursuivre la promotion entre conciliation vie privée / vie professionnelle*
- ♦ *Renforcer l'information sur le bureau de la consultation sociale*
- ♦ *Améliorer les conditions-cadres relatives à la formation continue*
- ♦ *Développer les techniques de management des supérieurs*
- ♦ *Analyser et proposer de nouvelles mesures de reconnaissance*
- ♦ *Réaliser un concept d'information interne élaboré par le service de l'information I-VS en collaboration avec le SPO*
- ♦ *Poursuivre la mise en place des mesures de santé et sécurité au travail*

Formation des apprentis, stagiaires MPC et EMVs

Actuellement l'Etat du Valais forme 190 apprentis par année dans près de 18 professions différentes. En tant qu'entreprise formatrice, l'Etat doit garantir une formation solide et moderne pour chaque apprenti, afin de favoriser son entrée dans le monde du travail. Sans la collaboration des formateurs en entreprise, il serait tout simplement impossible de pouvoir offrir autant de places au sein de l'Administration cantonale qui est le plus grand formateur du canton du Valais.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs décidé d'ajouter un avenant aux directives concernant la reconnaissance de la fidélité et les départs à la retraite en août 2009, précisant le mode de reconnaissance pour les apprentis et stagiaires MPC et EMVs. En résumé, l'Etat, par le SPO, offrira à chaque apprenti et stagiaire ayant réussi sa formation un bon cadeau de Fr. 200.--. Les services qui le désirent pourront également les récompenser par un bon cadeau de Fr. 100.--.

Sortie annuelle

Comme d'habitude, notre ami François Bétrisey a organisé le 12 septembre 2009 une sortie de détente et d'amitié à Cerdon dans l'Ain, en France. Un grand merci à François pour la parfaite organisation de cette sortie qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Relevons ici que les personnes fréquentant ces sorties sont essentiellement des retraités qui profitent de cette journée pour rencontrer d'anciens collègues et c'est très bien ainsi. Mais, il serait souhaitable que des membres de l'AMFE, actifs, se joignent à leurs aînés, afin que les échanges soient encore plus riches.

Collecte de Noël

Lors de la collecte de Noël 2009, l'AMFE soutient l'Association « Solid'AIR », qui organise des manifestations sportives, récréatives ou culturelles dont les bénéfices générés sont mis à disposition du Groupement du Valais romand mucoviscidose (GVRM) ou dédiés à des actions visant à améliorer la qualité de vie des patients atteints de mucoviscidose.

Nous espérons ainsi que le montant de 8'000 francs récolté permettra d'aider les 40 jeunes valaisans touchés à divers degrés par cette grave affection ainsi que leurs familles. Un grand merci à tous les donateurs et donatrices.

Communication

A la fin de l'année 2009, le comité AMFE a engagé M. Stanley Crettaz en qualité de correspondant web et chargé de communication. Après une maturité gymnasiale, M. Crettaz a obtenu son Bachelor en Sciences sociales et en psychologie à l'Université de Lausanne. Il a effectué des stages en informatique et en journalisme et gère actuellement en qualité d'indépendant des sites internet pour des sociétés. Stanley Crettaz a été engagé par l'AMFE pour s'occuper de la communication et de l'information de l'association vis-à-vis de ses membres, des médias et du public en général. Il animera également le site internet de l'AMFE et assurera sa mise à jour régulière.

Afin d'améliorer sa politique de communication, notre comité investit également dans la création d'un nouveau site internet qui sera mis en ligne à la fin du premier semestre 2010. Tous les membres seront informés personnellement de la mise en ligne du nouveau site.

Projet de loi sur le personnel

En ce qui concerne le projet de loi sur le personnel de l'Etat du Valais, la procédure de consultation est terminée. M. Daniel Vogel, responsable de ce projet auprès du Service du personnel présentera ce projet de loi sous point 4 de l'ordre du jour.

Caisse de pension CPVAL

La fusion des deux caisses de pension CPPEV et CRPE a donné naissance au 1^{er} janvier 2010 à la nouvelle caisse de pension CPVAL. M. Patrice Vernier, nouveau directeur de la CPVAL présentera la nouvelle caisse de prévoyance sous point 5 de l'ordre du jour.

Nouveaux statuts AMFE

Tous ces changements amènent l'AMFE à réviser et moderniser les statuts de l'association, qui en profitera également pour changer son nom et son logo. La révision des statuts sera traitée sous point 9 ci-après par Mme Dominique Ferraro, membre du comité AMFE.

Ainsi, je termine le rapport de notre association en vous encourageant à nous transmettre toutes les informations et/ou questions que vous pourriez avoir.

Le vice-président, M. Albert Stalder, remercie la présidente pour son rapport d'activités et propose à l'assemblée de l'accepter. Ce dernier est accepté par acclamation.

La parole est donnée à Monsieur Franz Michlig, responsable du Service du personnel et de l'organisation

Monsieur Michlig transmet le message du Conseil d'Etat qu'il représente pour l'occasion. Il nous informe que le projet de loi sur le statut du personnel est actuellement traité par la commission parlementaire et passera au grand Conseil en première lecture en mai et en deuxième lecture en septembre 2010. Son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2011. M. Michlig relève la bonne collaboration et l'implication de l'AMFE dans les groupes de travail traitant des problèmes du personnel. M. Michlig relève également les efforts entrepris par le Conseil d'Etat pour rester un employeur attractif et moderne sur le plan du travail.

Mme Praz remercie Monsieur Michlig pour son message et lui demande de transmettre également ses remerciements au Conseil d'Etat.

4. Projet de loi sur le statut du personnel

Monsieur Daniel Vogel, chef de projet de la nouvelle loi sur le personnel, nous démontre par sa présentation les objectifs et les principales nouveautés.

Déjà réalisé	Prévu
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Motion 1.214 CoFi – Révision complète (2.2008) ➤ Collaboration avec la FMEF et l'AMFE (2008-2009) ➤ Résultats du sondage de satisfaction (11.2008) ➤ DCE Axes stratégiques et Information / NEWS (4.2009) ➤ Consultation (réponses très positives) (12-01.2010) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 lectures au Grand Conseil (mai et septembre 2010) ➤ Information / NEWS (intra.vs.ch) (5.2010) ➤ Elaboration de l'ordonnance (CoPil/FMEF, AMFE) (mai à novembre 2010) ➤ Entrée en vigueur le 1er janvier 2011 (loi et ordonnance) ➤ Information et formation

Objectif principal

Renforcer le caractère attractif, concurrentiel et social de l'employeur Etat du Valais et consolider la motivation et les performances de ses collaborateurs.

Principales nouveautés

- *Intégrer les principes d'une politique du personnel moderne et concurrentielle dans la nouvelle loi.*
- *Créer une loi cadre flexible en simplifiant les procédures et en favorisant la délégation des compétences.*
- *Faciliter la mobilité interne et les possibilités de promotion dans le cadre d'un plan de carrière.*
- *Remplacer la nomination actuelle pour une période administrative par un engagement flexible de droit public, avec une protection adéquate contre la résiliation des rapports de service.*
- *Adapter les droits et obligations et les conditions de travail des collaborateurs pour augmenter l'attractivité de l'employeur Etat du Valais, et renforcer la motivation, les performances et la fidélisation du personnel.*

Mme Praz remercie M. Vogel pour ces informations.

5. Fusion des caisses de pension

Monsieur Patrice Vernier, directeur de la caisse de prévoyance CPVAL, nous informe sur les principaux changements intervenus suite à la fusion de la CRPE et la CPPEV. Chaque personne affiliée a reçu une information présentant le comité de la CPVAL et toutes les informations utiles. Le degré de couverture s'élève actuellement à 72 %. La fusion n'entraînera aucune incidence financière négative pour les affiliés. Jusqu'à fin 2010 les bureaux resteront à leurs emplacements actuels. Par la suite, un site unique, situé à la rue Chanoine Berchtold, a été retenu.

Au 1^{er} janvier 2012, le passage au système de primauté des cotisations sera opéré. Les détails globaux et individuels concernant cette opération seront connus dès novembre 2011.

Actuellement, toutes informations à disposition des affiliés se trouvent sur le site internet de la CPVAL (www.cpval.ch).

Une décision concernant le nombre de délégués et leur rôle doit encore être prise par le Conseil d'Etat. Les associations seront alors invitées à désigner leurs délégués avant la première assemblée fixée au 17 juin 2010.

Mme Praz remercie Monsieur Vernier pour ses explications.

6. Comptes 2009 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2009 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr. 73'500.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 77'426.35. Le bénéfice de l'année 2009 se monte à Fr. 3'105.70. La fortune de l'association au 31.12.2009 est de Fr. 221'150.00.

Vu l'absence des vérificateurs de comptes, Monsieur Albert Stalder, vice-président, présente le rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la vérocité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

7. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes.

8. Budget 2010, cotisations

Le budget 2010 est également présenté par M. Bonvin.

Recettes :	Fr.	74'500.--
Dépenses :	Fr.	79'600.--
Résultat :	Fr.	- 5'100.--

Le budget 2010 est approuvé à l'unanimité.

9. Revision des statuts de l'AMFE

Au vu de tous les changements qui seront opérés ces prochains mois, notre association s'est vue dans l'obligation de revoir ses statuts et également de modifier son nom pour être en adéquation avec la nouvelle loi.

Comme annoncé dans l'AMFE-INFO No 12/2010, le projet de nouveaux statuts est sur le site internet de l'association depuis le 25 février 2010. Mme Dominique Ferraro, responsable de ce projet pour le comité, vous présente les modifications proposées ainsi que le nouveau nom et le nouveau logo de notre association.

- Révision de la loi sur le statut des fonctionnaires de 1983
- Abandon de la notion de fonctionnaire
- Statut d'employé/e
- Simplification du mode de révision des statuts (art. 25)
- Modernisation et modifications cosmétiques

Les statuts de l'association doivent être approuvés par l'assemblée générale. Mme Praz ouvre la discussion et demande s'il y a des questions. Cela n'étant pas le cas, l'Assemblée approuve les nouveaux statuts par acclamations. Les nouveaux nom et logo doivent également être approuvés par l'assemblée générale. L'association s'appellera désormais :

Association du Personnel de l'Etat du Valais - APeVAL

L'assemblée accepte à l'unanimité les nouveaux nom et logo de l'association.

La présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur précieuse collaboration. L'APeVAL aura maintenant des statuts, un nom et un logo adaptés à la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat du Valais.

10. Elections statutaires:

Deux membres du comité ont décidé de se retirer pour des raisons personnelles.

- ♦ Cindy Guérin qui a quitté l'Etat du Valais
- ♦ Nicole Langenegger-Roux, responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille qui n'a malheureusement plus de temps à disposition pour notre association.

Pour représenter le bureau de l'égalité et de la famille dans notre comité, proposition est faite de nommer :

Mme **Fanny Balmer** qui est juriste à 60 % auprès du Secrétariat à l'égalité et à la famille depuis juin 2006. Mme Balmer est au bénéfice d'un Bachelor en droit suisse de l'Université de Lausanne et d'un Master en droit, mention droit international et européen de l'Université de Berne. Mme Balmer a également effectué plusieurs voyages humanitaires en Afrique et est membre de l'association « une école pour Monka » (construction d'écoles au Bénin).

Mme Balmer a accepté le mandat et est prête à relever ce nouveau défi.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de Mme Balmer en qualité de nouveau membre du comité de l'APeVAL.

En ce qui concerne les autres membres du comité, soit :

François Bétrisey

Albin Imoberdorf

Roland Crettaz

Jean-Pascal Fournier

Ariane Praz, présidente

Dominique Ferraro

Jean-Paul Melly

Alain Bonvin

Albert Stalder

ils renouvellent leur engagement.

La présidente met donc l'élection des membres du comité en vote. Le nouveau comité de l'APeVAL tel que présenté est approuvé par acclamations.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la composition du nouveau comité.

Albert Stalder propose de reconduire Mme Ariane Praz dans son poste de présidente.

A l'unanimité, l'Assemblée confirme Ariane Praz au poste de présidente de l'APeVAL.

11. Divers

Notre présidente donne la parole à l'assemblée.

Aucune question n'est formulée.

Clôture:

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.